

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grève des médecins participant à la régulation libérale

Permanence des soins dans le département de Haute-Garonne durant les fêtes de fin d'année

Un appel à la grève a été lancé à compter du 1er janvier 2018 par l'association des médecins participant à la régulation libérale dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires en Haute-Garonne (REGU'L 31).

La permanence des soins, en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux libéraux et des centres de santé (après 20h, les week-ends et jours fériés), permet de répondre aux besoins des patients qui ne relèvent pas de l'urgence vitale. Cette permanence, encadrée par des dispositions législatives et réglementaires du Code de la santé publique, est assurée par les médecins libéraux garants de la continuité des soins sur la base du volontariat.

Elle s'appuie sur une régulation téléphonique préalable indispensable afin de déterminer la réponse la plus adaptée à l'état de santé du patient. Dans ce cadre, le patient peut bénéficier d'un conseil médical, d'une prescription faxée à la pharmacie de garde, d'une consultation en cabinet ou d'une visite à domicile. Les médecins de garde ne sont ainsi mobilisés qu'à bon escient.

Dans chaque région, l'ARS coordonne, avec les médecins libéraux, l'organisation de cette activité et son indemnisation, en accompagnement de la rémunération spécifique des consultations par l'Assurance Maladie.

A l'échelle régionale et afin d'harmoniser ce dispositif et garantir plus d'équité entre les professionnels sur tout le territoire, l'ARS Occitanie, en concertation avec les représentants de la profession, a dédié une enveloppe budgétaire de plus de 40 millions d'euros consacrés annuellement à la permanence des soins : pour moitié à l'indemnisation des permanences des professionnels de santé (médecins régulateurs et de garde) et pour l'autre moitié aux honoraires médicaux.

La plupart des régions indemnise le forfait de régulation libérale à hauteur du seuil minimal fixé par arrêté. **L'ARS a émis une proposition supérieure au seuil minimal que les médecins de Haute-Garonne ont jugée insuffisante**, motivant leur appel à la grève.

Dans ce contexte et comme la loi le prévoit, il a été procédé aux réquisitions nécessaires afin que tout malade puisse trouver un médecin et que la régulation libérale ne soit pas interrompue.

Au-delà, l'ARS souhaite poursuivre le dialogue avec les professionnels de santé libéraux, afin de soutenir et d'accompagner au mieux les missions qu'ils remplissent avec efficacité et professionnalisme depuis des années. Elle est attachée à mettre en œuvre une politique régionale juste permettant de garantir un égal accès aux soins des patients sur l'ensemble de la région, tout en tenant compte des spécificités territoriales.

Conseils pratiques :

Pendant ce mouvement de grève, l'ARS souligne que la prise en charge des patients sera assurée en Haute-Garonne et que les modalités d'accès aux soins restent inchangées.

Elle renouvelle les **conseils pratiques pour toute demande de soins :**

- En journée en semaine

Appelez en première intention votre médecin traitant afin de vous assurer de sa présence en consultation à son cabinet, ou de savoir via son répondeur, vers quel médecin ses patients sont réorientés.

En cas d'absence du médecin, appelez le 15 qui vous conseillera et vous orientera en fonction de votre demande et de votre besoin.

- Après 20h, les week-ends et les jours fériés

Pour toute demande médicale vous êtes invité à contacter le 3966. Vous serez conseillé et orienté en fonction de votre situation médicale.

En cette période épidémique, il est possible que les délais d'attente soient un peu plus long qu'à l'accoutumée.

Pour toute urgence médicale grave, ou en cas de doute, contactez le 15, accessible 24h/24.